

**Délibération N° 2024-03-09-SPO**Mise à jour du règlement intérieur des gymnases,  
salles et terrains de sports municipaux**Département du Val-de-Marne**

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant

le Conseil Municipal .....	45
Membres en exercice .....	45
Présents ou représenté.e.s à la séance .....	44
Absent .....	1

**SÉANCE DU 7 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le **sept mars**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **vingt-neuf février**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

**ÉTAIENT PRÉSENT.E.S**

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON-ZONON, M. LACHELACHE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, Mme VIENNEY, Mme MICHEL, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT-GAL, M. RISPAL, M. NOMBO-POATY, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS, CACAIS-BARANGER.

**EXCUSÉ.E.S - REPRÉSENTÉ.E.S**

Mme NIAKHATÉ	a donné mandat à M. MORA
M. BRUNET	a donné mandat à M. GUENICHE
M. LEBLANC	a donné mandat à Mme AVOGNON-ZONON
Mme GARNIER	a donné mandat à Mme NAIT-BAHLOUL
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à M. ORJEBIN
Mme JANIAUX	a donné mandat à Mme LELU
Mme MARTINEZ	a donné mandat à Mme FENASSE
Mme INDJA	a donné mandat à Mme CAZALS
M. DE LA CROIX	a donné mandat à M. BERTRAND

**ABSENT**

M. TARGUI

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**Louis-Mohamed SEYE** ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

**LE CONSEIL**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29, L2241-1 et L2122-21 ;

**VU** le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses dispositions relatives à la sécurité des Etablissements recevant du public ;

**VU** le Code du sport ;

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment son article L2121-1 ;

**CONSIDERANT** que le règlement actuel des gymnases, salles et terrains de sports municipaux nécessite une mise à jour,

**CONSIDERANT** la proposition de nouveau règlement,

**SUR avis de la Commission des Finances,**

**Après en avoir délibéré**

**À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver le nouveau règlement intérieur des gymnases, salles et terrains de sports municipaux,

**Article 2 :** d'autoriser le Maire ou son/sa représentant.e à signer ce règlement et à prendre toutes les dispositions nécessaires ou utiles pour sa bonne exécution,

**Article 3 :** de prendre acte que ce règlement sera affiché dans tous les équipements sportifs municipaux.

*« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :*

*- à compter de la notification (ou de la publication) de la délibération ;*

*- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »*

POUR EXTRAIT CONFORME

**Jean-Philippe GAUTRAIS**

Maire



Transmission électronique en

Préfecture du Val de Marne

le 15 MAR. 2024

Publication

le 15 MAR. 2024

Notification

le .....

Certifié exécutoire

Le Maire,

